

## la carte blanche

Jules Gheude Essayiste politique \*

## La Wallonie va-t-elle se tirer une balle dans le pied ?

**Le parlement wallon refuse d'accorder au gouvernement fédéral les pleins pouvoirs pour négocier le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Une décision aberrante quand on sait que la Flandre assure 80 % des exportations, et une nouvelle mise à mal des relations nord-sud.**

Ainsi donc, le Parlement de Wallonie vient d'approuver, par 44 voix (PS, CDH, Ecolo et PTB) contre 22 (MR et un indépendant) une proposition de résolution demandant au gouvernement wallon de ne pas accorder les pleins pouvoirs au gouvernement fédéral pour signer le traité commercial de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Ceta).

L'avertissement, on l'aura compris, vise d'une façon plus générale à contrecarrer le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Transatlantic Trade and Investment Partnership, TTIP) entre les Etats-Unis et l'Europe.

Selon la majorité du Parlement wallon, la conformité aux traités européens n'est pas garantie et il importe donc que la Cour de Justice européenne apporte toutes les clarifications nécessaires.

La signature des entités fédérées belges est indispensable pour que la Belgique puisse ratifier, en tant qu'Etat-membre de l'UE, ces divers traités. Ceux-ci concernent, en effet, des matières relevant de la compétence exclusive de la Flandre et de la Wallonie, telles que le commerce extérieur.

Une fois de plus, l'aspect communautaire ressurgit.

Du côté flamand, on a compris l'intérêt primordial de ces partenariats commerciaux. Et le ministre-président flamand Geert Bourgeois d'exprimer son irritation à propos de l'attitude du Parle-

ment de Wallonie : cela va non seulement nous faire perdre complètement la face au niveau diplomatique, mais c'est aussi une menace directe envers notre

économie et notre bien-être.

**Tous ces éléments ne peuvent que conforter la N-VA dans l'élaboration de son projet confédéraliste**

Le Parlement wallon n'a pas entendu le plaidoyer favorable de l'Union wallonne des Entreprises (UWE) et de l'Agence wallonne à l'Exportation (Awex). Chose d'autant plus surprenante que le ministre-président wallon, Paul Magnette, regrette lui-même que la Wallonie n'exporte pas assez. Il convient de rappeler ici que la Flandre réalise à

elle seule plus de 80 % des exportations belges !

Voilà donc un élément de crispation supplémentaire entre le nord et le sud. Cela au moment même où une enquête du Vlaams & Neutraal Ziekenfonds (VNZ - Fonds de maladie flamand et neutre) révèle que les différences communautaires continuent de croître dans la sécurité sociale.

On apprend ainsi que les dépenses en soins de santé s'élèvent, pour l'année 2015, à 2.108,87 euros par ayant droit, contre 2.244,94 euros en Wallonie. En 2010, la différence était de 50 euros par bénéficiaire. Elle a donc plus que doublé en cinq ans.

Pour ce qui est des contributions à la sécurité sociale pour 2014, elles sont de 19.264,64 euros par ayant droit en Flandre, contre 15.060,58 en Wallonie.

Différence également en ce qui concerne les jours d'hospitalisation. En 2015, on en dénombre 2,86 par tête en Flandre, pour 3,07 en Wallonie.

Pour le VNZ, Flandre et Wallonie n'ont pas la même culture en matière de santé. Au nord, par exemple, le rôle du médecin généraliste en tant que gestionnaire du dossier médical global (DMG) est fortement implanté.

L'enquête montre aussi que 11,63 % de Flamands jouissent du droit à une intervention majorée (il s'agit de personnes ayant un revenu faible), tandis que ce pourcentage est doublé en Wallo-

nie (22,10 %).

Enfin, on constate également une évolution significative du nombre de jours d'indemnisation pour incapacité de travail et invalidité : 18,71 en Flandre et 24,30 en Wallonie. La différence, entre les deux régions, est passée de 3,8 jours à

5,7 jours en cinq ans.

Sur le site de « Doorbraak », Pieter Bauwens, qui présente l'enquête, écrit : « Avec les contrôles plus sévères dans le cadre de la réglementation du chômage, ce fossé dans l'assurance-invalidité et l'incapacité de travail va peut-être encore se creuser. »

Et de conclure : « Pour le VNZ, ces chiffres sont une raison de plaider pour davantage de responsabilisation et pour la communautarisation complète de l'assurance maladie-invalidité. »

Tous ces éléments ne peuvent que conforter la N-VA dans l'élaboration du projet confédéraliste qu'elle entend mettre en place dès 2019. Un projet dont l'idée avait été lancée, dès le début des années 90, par le démocrate-chrétien Luc Van den Brande, lorsqu'il se trouvait à la tête du gouvernement flamand. Souvenons-nous aussi de la « révolution copernicienne » prônée par le CD&V Kris Peeters.

Le 6 novembre 2002, dans le cadre d'une émission politique sur VTM, Karol De Gucht, alors président des libéraux flamands, avait lâché : « La Belgique est condamnée à disparaître à terme, à s'évaporer et, en attendant, n'apporte plus aucune valeur ajoutée à la Flandre. Il est inadmissible que la Flandre paie davantage pour les soins de santé et reçoive moins en retour de la Wallonie. »

Une chose est sûre : le démantèlement de la Belgique apparaît de plus en plus inéluctable. Les élites francophones feraient bien de s'y préparer pour ne pas avoir à réagir, le moment venu, dans l'urgence et la précipitation. ■

\*Dernier ouvrage paru : François Perin - Biographie, Editions Le Cri, 2015.